



## Pour éviter le rejet d'un chèque émis

Par **banana**, le **21/05/2010** à **13:29**

Bonjour,

j'aimerais savoir s'il est possible de demander à ma banque de bloquer sur mon compte la somme correspondante à un chèque émis afin d'être sûr que ce dernier ne soit pas rejeté? Je sais que c'est faisable pour régulariser un rejet mais pas si c'est possible en "prévention" de ce dernier.

Si cela est possible, pouvez m'indiquer la manière dont je dois exprimer cette demande svp (écrit simple, recommandé...).

En vous remerciant

Cordialement

Par **Patricia**, le **22/05/2010** à **14:54**

Bonjour,

Non, pas à ma connaissance. A vous de savoir gérer votre compte.

Le rôle d'une banque n'est ni de gérer ni d'anticiper un solde débiteur OU créditeur pour ses clients.

Le droit bancaire stipule que le montant du chèque doit être disponible sur le compte dès que vous rédigez le chèque. Peu importe le jour où celui-ci sera crédité de votre compte.

Chèque rédigé, compte créditeur. Donc montant dispo sur le compte minimum 1 an et 8 jours.

A lire vos treizes précédents messages, avec tous vos problèmes financiers, c'est à se demander pourquoi et comment vous êtes toujours en possession d'un chéquier ???

